

ANNEXE SPORT C



A l'attention des étudiants de BTSA 1^{ère} et 2^{nde} année

RENSEIGNEMENTS

06.51.01.90.96 Ou

patrick.legey@educagri.fr



BIQUALIFICATIONS SPORTIVES BTS

Blog des bi-qualifications : <http://biqualfications.lycee-agricole-sartene.overblog.com/>

Les biqualfications offrent la possibilité aux étudiants de BTSA uniquement de suivre des formations complémentaires, non obligatoires car non inscrites dans les référentiels de formation, dans les métiers du sport et de l'animation. Ces formations offrent des qualifications professionnelles complémentaires qui constituent une plus value en matière d'insertion professionnelle pour les étudiants. Ces biqualfications sont organisées et mises en œuvre par Mr Patrick LEGEY, enseignant d'EPS.

Ces formations ont lieu les week-ends (sauf pour la plongée qui se fait également sur le temps libre).

Elles regroupent 20 à 25 étudiants de BTSA en moyenne/an.

La carte des formations qualifiantes est la suivante :

- **Nageur Sauveteur en Mer (NS)** de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (convention avec la SNSM de Propriano et le CROS CORSE)

- **BNSSA avec PSE 1** (convention avec la SNSM de Propriano et le CROS CORSE)

- **Passage des niveaux en plongée sous-marine (N1 à N4), brevet d'initiateur** (convention Torra Plongée).

En parallèle des biqualfications en plongée, il existe également un 2nd dispositif appelé « **SECTION SPORTIVE PLONGÉE-APNÉE** » au campus et ouvert à tous les étudiants avec des tarifs très compétitifs

- **Montagne Multi-activités ou 8 randonnées pédestre** (convention avec Corsica Natura) avec option **Certificat de Qualification Professionnelle « Opérateur en Altitude »** (CQP OPAH) (convention avec l'AFFORPAH)

Le coût de ces formations

Les coûts négociés avec nos partenaires et la participation du lycée permettent aux étudiants de profiter de tarifs avantageux. De plus, l'établissement participe à hauteur de 10 à 20% selon les formations.

Le coût de ces formations est à la charge des étudiants. Ils remettent à l'établissement **un ou plusieurs chèques lors de l'inscription avant le début des formations. Ces chèques sont encaissés dès le mois de novembre (échelonnés chaque mois si plusieurs chèques).**

FONCTIONNEMENT TAXE APPRENTISSAGE POUR FINANCEMENT DE LA BIQUALIFICATION

Les étudiants ont la possibilité de démarcher les entreprises afin d'obtenir la taxe d'apprentissage. Cette taxe est redevable par toutes les entreprises françaises (de la petite boulangerie du village à la très grosse société qui embauche à très grande échelle + de 50.000 salariés). L'étudiant-e peut donc démarcher autant d'entreprises qu'il le souhaite.

L'entreprise qui souhaite aider un étudiant, complètera la lettre d'engagement (page 8) et nous la remettra. Cette lettre permettra d'identifier la taxe versée ainsi que l'étudiant qui en bénéficiera. Une fois la taxe versée au lycée, le remboursement partiel ou total (selon le montant versé) du coût de la formation sera effectué à l'étudiant-e par virement.

TARIFS 2023-2024 DES "BIQUALIFICATIONS SPORTIVES BTS" DU CAMPUS AGRICORSICA

| BIQUALIFICATIONS | DÉTAILS / CONTENUS | Coût fixé en € par les partenaires | Participation en € du lycée | Coût final en € étudiant | |
|--|---|---|---|--------------------------|------------|
| NAGEUR SAUVETEUR EN MER SNSM  | PSE1 | 150 | 20 | 130 | |
| | PSE 2 | 200 | 20 | 180 | |
| | PERMIS CÔTIER + CRR | 430 | 40 | 390 | |
| | STAGE MER | 300 | 30 | 270 | |
| | TIMBRE FISCAL | 108 | 5 | 103 | |
| | ASSURANCE | 50 | 5 | 45 | |
| | BNSSA* | Option 1 : Plus de 10 stagiaires | 470 | 40 | 430 |
| | | Option 2 :Entre 5 et 9 stagiaires | 580 | 60 | 520 |
| | | Option 3 : Moins de 5 stagiaires (formation non garantie) | 625 | 70 | 555 |
| TOTAL | 1708 à 1863 | 160 à 190 | 1548 à 1673 | | |
| BNSSA*  | Option 1 : Plus de 10 stagiaires | 470 | 40 | 430 | |
| | Option 2 :Entre 5 et 9 stagiaires | 580 | 60 | 520 | |
| | Option 3 : Moins De 5 stagiaires (formation non garantie) | 625 | 70 | 555 | |
| | PSE1 | 150 | 20 | 130 | |
| | TOTAL | 620 à 775 | 60 à 90 | 560 à 685 | |
| NIVEAUX EN PLONGÉE SOUS-MARINE  | NIVEAUX & PACKS | TARIF DE BASE | Niveau précédent effectué chez TORRA PLONGEE | | |
| | Niveau 1 (baptême + 4 plongées) | 308 | | 30 | 278 |
| | Niveau 2 (15 plongées au total) | 677 | 657 | 135 | 542 ou 522 |
| | Niveau 3 (15 plongées au total) | 767 | 747 | 150 | 617 ou 597 |
| | Niveau 4 (stage 10 jours) | 690 | 670 | 60 | 630 ou 610 |
| | Brevet Initiateur + Licence | | 400 | 40 | 360 |
| | Packs plaisir | 248 (5 plongées) | 440 (10 plongées) | 20 | 228 ou 420 |
| | Packs plaisir N2 & N3 minimum | 215 (5 plongées) | 407 (10 plongées) | 20 | 195 ou 387 |
| CQP OPAH  | PSE 1 | 150 | 20 | 130 | |
| | Formation CQP OPAH | 470 | 40 | 430 | |
| | TOTAL | 620 | 60 | 560 | |
| MONTAGNE**  | <i>Groupe de 7 à 8 personnes</i> | | | | |
| | 1 journée spéléologie | 57 | 5 | 45 | |
| | 1 journée canyoning | 57 | 5 | 45 | |
| | 8 journées randonnées dont raid neige | 172 | 19 | 153 | |
| | Location DVA | 15 | 2 | 18 | |
| | Assurance FFMM | 44 | 4 | 39 | |
| | TOTAL | 345 | 35 | 310 | |
| | <i>Groupe de 4 à 6 personnes</i> | | | | |
| | 8 journées randonnées pédestres dont raid n | 400 | 48 | 352 | |
| | Location DVA | 15 | 2 | 18 | |
| | Assurance FFMM | 44 | 4 | 39 | |
| | TOTAL | 459 | 49 | 410 | |

* Pour le BNSSA seul, partir sur une base de 430€. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 10, un chèque d'appoint pourra être nécessaire en sept/oct

** Pour la Biquilification "montagne", partir sur une base de 300€. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 7, un chèque pour compléter pourra être nécessaire en sept/oct

DESCRIPTIONS DES FORMATIONS

MONTAGNE (CORSICA NATURA) avec option CQP OPAH

L'ouverture de la biquilification Montagne multi-activités est conditionnée par le nombre de participants, au minimum 7 personnes et au maximum 8 personnes. Si le groupe est inférieur à 7 personnes, la biquilification comprendra 8 journées de randonnée (pédestre et/ou raquettes à neige).

4 activités sportives : Spéléologie, canyoning, randonnée pédestre, randonnée raquettes à neige. L'objectif de cette biquilification est la découverte d'un maximum d'activités de pleine nature.

Détail de la prestation :

- **7 à 8 participants**

6 journées « randonnées pédestre », repas de midi à prévoir

1 WE "raid" raquettes à neige

1 journée Spéléologie, repas des midis non compris

1 journée Canyoning, repas des midis non compris

Ou

- **- de 7 participants**

8 journées randonnées pédestres (avec randonnées raquettes à neige)

Les participants se déplacent à leurs frais et avec leurs véhicules.

Toutes les activités ont lieu les WE.

En Option CQP OPAH (AFFORPAH)

Qualification obtenue après une formation de 2-3 jours. Elle permet de travailler dans les parcours accro-branches. Il faudra valider un stage de 120h chez un tuteur recherché par l'étudiant-e. Il faut aimer l'escalade et ne pas être sujet au vertige.

L'obtention du PSE 1 est obligatoire pour valider le CQP OPAH.

Les participants se déplaceront à leurs frais et avec leurs véhicules (au moins 1 pour 4).

La formation a lieu en fin d'année (mai ou juin selon disponibilités de chacun)

NAGEUR SAUVETEUR EN MER (SNSM + CROS CORSE)

Formation très poussée permettant, comme le BNSSA, la surveillance des piscines et plus particulièrement des plages; elle permettra les sauvetages en mer (bateau, hélicoptère, jet ski).

Celle-ci se décompose en 5 diplômes et certificats indispensables :

- PSE1
- PSE2
- Permis côtier (+ Certificat de radiotéléphonie)
- SSA (stage mer et journées mer)
- BNSSA (avec le CROS)

Ces formations sont assurées par notre partenaire, la SNSM de Propriano. La formation a lieu les week-ends.

Un bon niveau physique et une belle force mentale sont requis.

De nombreux étudiants se verront offrir un emploi bien rémunéré (+ logement offert) pour l'été suivant immédiatement après leur formation au sein de la SNSM en Corse ou sur le continent.

BNSSA (CROS CORSE) avec PSE 1 (SNSM PROPRIANO)

Biquilification seule ou prévue dans la biquilification des nageurs-sauveteurs SNSM pour une formation complète. L'obtention du PSE1, en cours d'année, est obligatoire pour se présenter au BNSSA.

Il s'agit du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Un test de sélection a lieu en novembre. Les entraînements ont lieu 2x/semaine en soirée et à la piscine de Propriano de novembre à avril.

Le BNSSA permet de travailler à la surveillance des piscines et des plages.

Vous allez aussi pouvoir travailler au contact des maîtres nageurs, spécialistes accrus de la surveillance et du sauvetage.

NIVEAUX 1 à 4 EN PLONGÉE SOUS-MARINE (TORRA PLONGEE)

Le passage des niveaux en plongée sous-marine n'est pas spécialement exigeant physiquement (sauf Niveau 4 et initiateur). Ces formations demandent une bonne concentration, une grande rigueur et une bonne gestion du stress en profondeur. Des moniteurs diplômés d'état (TORRA PLONGEE) vous accompagneront et vous formeront. Les étudiants peuvent plonger en semaine, sur leur temps libre et le week-end, de début avril jusqu'à fin octobre.

Il existe 2 dispositifs en plongée sous-marine au lycée :

1. La section sportive plongée et apnée (16 places) – Niveaux 1 & 2
2. Les biquilifications sportives BTSA

Avant de s'inscrire aux biquilifications sportives BTSA en plongée Niveau 1 et/ou 2, il est vivement conseillé à tous les étudiants de faire une demande de pré-admission en Section Sportive Plongée-Apnée. Les tarifs sont plus avantageux. En cas de non-admission en Section Sportive, vous pourrez toujours vous inscrire en septembre aux biquilifications en plongée.

Attention, la pré-admission en section se fait impérativement avant le 15 août (voir dossier ci-dessous), information sur le blog de la section, sur le site du lycée ou auprès de M.LEGEY) – 16 places maxi

DOSSIER DE PRÉ-ADMISSION SECTION PLONGÉE :



- **Niveau 1** : baptême + 4 plongées
- **Niveau 2 (40m encadré et 20m en autonomie)** : 10 plongées de formation + 5 plongées d'expérience + cours théoriques
- **Niveau 3 (60m en autonomie)** : 10 plongées + 5 plongées d'expérience + cours théoriques
- **Niveau 4** : Stage d'une semaine à 10 jours durant les vacances de Pâques permettant de devenir « guide de palanquée »
- **Brevet d'initiateur (E1)**: Uniquement sur sélection, investissement personnel attendu au sein du centre de plongée. 2 jours de stage initial et 2 jours de stage final. Avec le Niveau 4, vous devenez enseignant E2
Conditions requises : Niveau 2, RIFAP (réalisable au sein du club) et 12 plongées en autonomie, avoir 18 ans

DOCUMENTS et MATÉRIELS

Un dossier incomplet ne sera pas traité

L'envoi des documents ne vous engage pas tant que la formation n'a pas débuté. Il sera tout à fait possible de se rétracter en septembre. Le dossier complet vous sera alors rendu

MONTAGNE et/ou CQP OPAH - DÉBUT DE FORMATION : OCTOBRE

- Fiche d'inscription (page 6) et autorisation photographie (page 7)
- Chèque(s) d'un montant total de 310€ (*Un autre chèque pourra être demandé selon le nombre d'inscrits*)
- Certificat médical attestant l'aptitude à la pratique des sports en montagne (canyoning, spéléologie, randonnée pédestre, randonnée en raquettes à neige)

Le matériel nécessaire: *Tout l'équipement classique de randonnée (sac à dos 35L, une veste et pantalon type Gore-tex, gants, bonnet, bâtons (non obligatoire), guêtres, masque, lunettes de soleil, gourde, etc...). Les équipements spécifiques liés aux activités canyoning, spéléologie, VTT sont fournis*

NIVEAUX EN PLONGÉE SOUS-MARINE - DÉBUT DE FORMATION : SEPTEMBRE

- Fiche d'inscription (page 6) et autorisation photographie (page 7)
- Chèque(s) selon le niveau souhaité
- Certificat médical attestant l'aptitude à la pratique de la plongée sous-marine (passage des niveaux) pour les niveaux 1, 2, 3, 4 et/ou brevet d'initiateur

Le matériel nécessaire: Un maillot de bain et une serviette, tout le reste est fourni

NAGEUR SAUVETEUR SNSM - DÉBUT DE FORMATION : NOVEMBRE

- Fiche d'inscription (page 6) et autorisation photographie (page 7)
- Chèque(s) d'un montant total de 1548€

Un 2nd chèque pourra être demandé en septembre selon le nombre d'inscrits au BNSSA. Inutile d'aller chez le médecin, un dossier intégrant une attestation médicale "type" sera remis à l'étudiant(e) par la SNSM

Le matériel nécessaire: Un maillot de bain et une serviette

BNSSA - DÉBUT DE FORMATION : NOVEMBRE

- Fiche d'inscription (page 6) et autorisation photographie (page 7)
- Chèque(s) d'un montant total de 560€
- Certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du sauvetage aquatique

Un 2nd chèque pourra être demandé en septembre selon le nombre d'inscrits au BNSSA

Le matériel nécessaire: Un maillot de bain et une serviette

FICHE D'INSCRIPTION À UNE BIQUALIFICATION SPORTIVE BTS

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

N° de téléphone portable de l'étudiant-e :

Adresse e-mail de l'étudiant :

Adresse de l'étudiant (Continent ou Corse) :

Étudiant(e) inscrit(e) en classe de :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> BTSA 1ère année | <input type="checkbox"/> Option Gestion Forestière |
| <input type="checkbox"/> BTSA 2nde année | <input type="checkbox"/> Option Gestion et Protection de la Nature |
| | <input type="checkbox"/> Option ACSE |



demande mon inscription dans la ou les formations qualifiantes :

Nageur Sauveteur en Mer SNSM (BNSSA Inclus)

BNSSA

Montagne multi-activités ou 8 randonnées

CQP OPAH

PLONGÉE SOUS-MARINE

Entourer le ou les formations plongées souhaitées : N1 N2 N3 N4 INITIATEUR



Je m'engage à suivre la totalité du cycle de formation

ATTENTION

En cas de démission du BTSA ou de la biculturalisation en cours de formation, les frais de formation resteront à la charge de l'étudiant et seront prélevés en totalité par l'établissement. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le lycée se réserve également le droit de suspendre ou d'exclure un étudiant ayant un comportement inadapté ou n'ayant pas respecté les règles imposées par le prestataire. Aucun remboursement ne sera effectué.

Je joins 1 chèque (ou 2, 3 ou 4 chèques: paiement 4 fois accepté), correspondant aux frais de formation (voir colonne coût pour l'étudiant) à l'ordre de « M l'agent comptable du lycée agricole de Sartène », d'un montant total de :

Fait à Sartène, le

Signature de l'étudiant-e :

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à:

.....



Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Ces photos seront régulièrement utilisées pour alimenter le blog des bi-qualifications à l'adresse suivante :

<http://biqualfications.lycee-agricole-sartene.overblog.com/>



Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :

LETTRE D'ENGAGEMENT DE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE

AU
CAMPUS AGRICORSICA
ROUTE DE LEVIE, 20100 SARTENE
04.95.77.09.76



Je soussigné (Nom Prénom) : _____

Fonction dans la société : _____

Nom de la société : _____

M'engage à verser au CAMPUS AGRICORSICA la taxe d'apprentissage

pour un montant de (à préciser) : _____ €

Au titre du quota : _____ €

Au titre du Hors quota : _____ €



Nom de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage : _____

Au profit de la BIQUALIFICATION SPORTIVE BTSA (barrer les mentions inutiles) :

- NAGEUR-SAUVETEUR A LA SNSM DE PROPRIANO
- BNSSA
- PASSAGE DES NIVEAUX EN PLONGÉE SOUS-MARINE
- FORMATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES DE MONTAGNE

de Mr/Mme (Nom Prénom) : _____

Inscrit(e) en formation BTSA au Lycée Agricole de Sartène.

Fait le (date complète) _____ à _____

Cachet de l'entreprise

Signature de l'entreprise

NB : Merci de bien vouloir préciser à l'organisme collecteur de votre taxe d'apprentissage qu'elle soit reversée au Lycée Agricole de Sartène

Pour plus de précision, ne pas hésiter à prendre contact avec la gestionnaire du lycée au 04.95.77.72.33

FORMATIONS SPORTIVES QUALIFIANTES AU CAMPUS AGRICORSICA



